

# **AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024**

Version 21 juin 2022

# RÉGATE « LA SÈTOISE » Organisée par la S.N.G.R.P.C Grades : 5 C SAMEDI 27 et DIMANCHE 28 MAI 2023

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### **Préambule**

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

- 2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- 3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

#### 1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.3 les règlements fédéraux
- **1.4** les instructions de courses.
- **1.5** En cas de traduction de ces instructions, le texte français prévaudra.
- **1.6** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF, canal indiqué au moment du briefing.

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- **2.1** Les IC ainsi que les horaires de départ des différents groupes de rating, seront disponibles lors du briefing.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : https://www.sngrpc.com/la-setoise/

#### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <a href="https://www.sngrpc.com/la-setoise/">https://www.sngrpc.com/la-setoise/</a>
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 <u>Pas de communication directe avec la capitainerie de Sète mais uniquement avec les organisateurs.</u>

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 4.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.
- **4.3** Documents exigibles à l'inscription :

#### 4.3.1

a. Pour chaque concurrent <u>majeur</u> en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

• la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence journalière « 3 jours » du montant de 31 €
- b. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

### 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à SNGRPC, Quai de l'escale, 30240 Port Camargue jusqu'au vendredi 26 Mai 2023 à 16h.
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <a href="https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/">https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/</a>
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent suivant la capacité d'accueil du port de Sète : 30 bateaux maximum.

#### 5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 26/05/23 à 16h
Toutes Classes	30 € nuitée au port incluse

Les droits d'inscription comprennent la nuitée au port de Sète.

L'inscription est limitée à 30 bateaux.

#### 6 PUBLICITE

**6.1** [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**6.2** [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

#### 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans objet.

#### 8 PROGRAMME

- 8.1 Briefing : le samedi 27 Mai à 9h devant la SNGRPC, <u>présence obligatoire d'au moins un membre de l'équipage.</u> Les organisateurs et les participants se caleront sur le même fuseau horaire UTC + 2 à ce moment-là. Les organisateurs remettront un badge à un membre de chaque équipage, pour l'accès aux pontons et aux blocs sanitaires du port de Sète, ainsi qu'un pavillon SNGRPC contre une caution de 10€ ou une pièce d'identité.
- **8.2** Départ du premier groupe de Rating : Samedi 27 Mai à 10h.
- **8.3** Heure Limite d'arrivée à Sète : 18h30 ce même jour.
- **8.4** Départ du premier groupe de Rating : Dimanche 28 Mai à 11h.
- 8.5 Heure limite d'arrivée à Port Camargue : 17h30 ce même jour.
- 8.6 Remise des prix Dimanche 28 Mai à 18h00 au Club de la SNGRPC.
- 8.7 Restitution des badges des pontons de Sète et des pavillons SNGRPC au même moment.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Sans objet.

#### 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans objet.

#### 11 LIEU

Sans objet.

#### 12 LES PARCOURS

La Régate est un aller-retour entre Port Camargue et Sète.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

# 14 CLASSEMENT

Le Classement est effectué par le cumul des deux courses. À noter, les résultats de la course 1 seront annoncés samedi 27 Mai avant l'apéritif.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Sans objet.

#### 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Sans objet.

#### 17 EMPLACEMENTS

[NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Sète.

## 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

**19.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en

mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### 21 PRIX

Les prix seront distribués selon la formule du « Give & Take ». Lots à remettre au secrétariat avant la course.

#### 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat de la société nautique.

Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue

Club House – 30240 Port Camargue

Tél: 04.66.53.29.47 - Courriel: contact@sngrpc.com

Responsables de l'organisation :

- Marie Gironès 06 83 86 72 05, schmitt.technico@gmail.com &
- Pascal Schmitt 06 08 18 14 79, pascal.schmitt@orange.fr

Présidente du Comité de course :

- Marie-Paule Kieffer

Commissaire aux Résultats :

Marie-Line Loiry-Valentin

# **ANNEXE ZONE DE COURSE**

